



COMMUNE DE BUXIÈRES-SOÛS-LES-CÔTES
BUXIÈRES/BOXEROLLES/WOINVILLE

BULLETIN N° 51 du 27 MAI 2014

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2014

Absent excusé : BOTTESINI Pascal (pouvoir à Olivier CHAZOT)

Programme de travaux ONF pour l'année 2014 : Le Maire présente le programme de travaux forestiers estimé à 14 096.58 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le devis de l'ONF concernant les travaux suivants :

Travaux sylvicoles : Dégagement manuel des régénérations naturelles des feuillus des parcelles 16, 14 et 42,

Travaux de maintenance : Entretien du parcellaire : fourniture et pose de plaques de parcelle,

Travaux touristiques : Entretien des aires d'accueil et de zone touristique de la Chapelle des Bures, parcelle 61 et des aires des parcelles 33 et 48.

Comités consultatifs : Le Conseil Municipal a intégré les personnes qui se sont fait inscrire en mairie. Le maximum de 6 membres n'étant pas atteint, vous pouvez toujours vous inscrire auprès du secrétariat.

| | |
|--|--|
| Commission Aménagement -GERARD Nicole -LAQUESTE Nicole -CHANTRAINE Guy | Commission Chemins Ruraux -BROUET Christian -THENOT Daniel -CHARPILLET Eric |
| Commission Bois Affouages-Chasse -BROUET Christian -CHARPILLET Eric -GUERIN Pierre | Commission Action culturelle et sociale -HEINTZ Marianne -VUILLAUME Jean-Luc -SNOECK Marianne -SNOECK Jan |
| Commission Urbanisme -GERARD Nicole -CHANTRAINE Guy | Commission Assainissement -CHANTRAINE Guy |

A noter : Monsieur Jean-Patrick POLIN est à ajouter au sein de la commission communale Urbanisme et Madame Marianne HEINTZ sera déléguée à l'ILCG.

Tarifs centre loisirs de Vigneulles : Les activités jeunes organisées par la commune de Vigneulles comprennent des tarifs différents selon que les enfants habitent Vigneulles ou habitent dans une autre commune du Canton.

Afin que les enfants de la commune de Buxières puissent bénéficier des mêmes tarifs que les enfants de la commune de Vigneulles, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de prendre en charge la différence de coût entre les tarifs.

Modification des statuts du Syndicat Mixte d'aménagement du Lac de Madine : En tant que commune riveraine il nous est demandé de nous prononcer sur leur modification. Dans la continuité du partenariat établi entre le syndicat, mixte d'aménagement du lac de Madine, le département de la Meuse et la Région Lorraine, notamment quant à la mise en œuvre du schéma directeur de repositionnement économique du site de Madine, des modifications statutaires sont prévues afin que la Région Lorraine puisse prendre une part plus importante dans le portage des projets d'investissement mais également de la gestion au quotidien du site de Madine.

.../...

Le nombre des délégués sera fixé de la façon suivante :

- 5 délégués titulaires et 5 suppléants pour le département de la Meuse qui disposent de 3 voix chacun,
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la communauté Urbaine du Grand Nancy qui disposent de 5 voix chacun,
- 3 délégués titulaires et 3 suppléants pour la Région Lorraine qui disposent de 12 voix chacun,
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour la communauté de communes du Chardon Lorrain qui disposent de 3 voix,
- 1 délégué titulaire et 1 suppléant par commune meusienne riveraine du Lac de Madine, chacun des 6 délégués dispose d'une voix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

DÉCÈS : Monsieur Yves MOUCHET est décédé à Buxerulles le 26 mai 2014. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

TRANSPORTS : Nous venons de recevoir les nouvelles plaquettes avec horaires des lignes de transport dites « commerciales » du Conseil Général de la Meuse. Elles sont à votre disposition au secrétariat.

REGLEMENTATION SUR LES FEUX : Nous vous rappelons que tout feu est interdit du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année sur le département de la Meuse à une distance inférieure à 100 mètres des routes, 20 mètres des chemins et 200 mètres des habitations. D'autres prescriptions s'appliquent en ce qui concerne les massifs boisés. La destruction par le feu des chaumes, pailles et déchets de récolte laissés sur place est également soumise à conditions et devra faire l'objet d'une **déclaration préalable en mairie** (L'arrêté relatif à cette réglementation est consultable en mairie).

INFORMATION POLE EMPLOI : Organisées depuis plusieurs années, les « **Rencontres pour l'emploi et la formation** » proposent un véritable lieu d'échange entre les entreprises à la recherche de personnel et les demandeurs d'emploi, les jeunes sortant du système scolaire ou de l'apprentissage, voire les salariés souhaitant évoluer. Les prochaines « **Rencontres** » sont organisées le **6 juin 2014 de 9H à 12H à Commercy** dans la salle d'Honneur et le Gymnase du Château.

MICROCOURPURES EDF : Lorsqu'il y a des microcoupures, il faut :

- noter la date et l'heure et vérifier que les voisins ont subi également les mêmes interruptions. Dans ce cas, transmettre les relevés à la mairie qui prendra contact avec son interlocuteur ERDF.
- si la coupure ne concerne qu'une habitation, prendre contact avec son fournisseur.

Installation informatique : pour se prémunir, installer un onduleur.

RECENSEMENT MILITAIRE : Le centre du service national, dans le l'objectif d'améliorer le taux de recensement, nous demande de vous rappeler les informations suivantes :

- le recensement militaire concerne tous les Français, filles ou garçons de 16 ans,
- il se fait à la mairie du domicile,
- il permet d'être enregistré et entraîne la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté,
- l'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

33^{ème} RANDONNEE COMMERCIEUNE : Cette randonnée cyclotouriste passera dans nos villages le 1^{er} juin 2014 entre 7H et 12H.

OBJET TROUVÉ : Un coupe-vent brun de marque Quechua (taille 10 ans) a été trouvé sur la voirie communale.

Odile BEIRENS

IPNS – ne pas jeter sur la voie publique